



# PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 23

Troyes, le lundi 12 juin 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 250 excès de vitesse;
- 9 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 7 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 38 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 7 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 3 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 8 faits de refus de priorité ;
- 24 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 12 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

#### Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 13 juin - Après-midi	D444 – Isle-Aumont / Chaource
Mardi 13 juin - Après-midi	Place du Mont St Loup - Les-Noës-près-Troyes
Judi 15 juin - Après-midi	D396 – Bar-sur-Aube / Ville-sous-la-Ferté
Judi 15 juin - Après-midi	Avenue Michel Baroin - Saint-Julien-les-Villas
Vendredi 16 juin - Matin	D373 - Saint-Oulph
Vendredi 16 juin – Après-midi	D677 – Feuges / Arcis-sur-Aube
Samedi 17 juin – Après-midi	D1 – Lusigny-sur-Barse / Géraudot

## Alcool et conduite

### Message de prévention

#### Alcool et conduite



En France, il est interdit de conduire avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,5 g/l (0,2 g/l si vous êtes détenteur d'un permis probatoire).

Il est recommandé de vous contrôler vous-même avant de prendre le volant lorsque vous avez consommé de l'alcool. Si vous êtes passager, refusez de monter dans le véhicule d'une personne qui ne semble pas être en mesure de conduire en toute sécurité si elle ne s'est pas contrôlée.



≥0,5 g/l d'alcool



135 € amende



6 points en moins  
sur le permis



Jusqu'à 3 ans de suspension  
du permis de conduire

### Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)



@prefet10



@Prefetaube



[aube.gouv.fr](http://aube.gouv.fr)



@Prefet\_10



Préfecture de l'Aube